

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

06 NOVEMBRE

A 18H30

PRESENTS : Patrick Lermagnat, Blandine Hennion, Bernard Dussaud, Paule Desor, Joseph Dussaud, Cédric Couzidakis

ABSENTS EXCUSES : Bernard Gilli (procuration à Joseph Dussaud), Guillaume Fraisse (procuration à Patrick Lermagnat)

ABSENT : Mathieu Brunetto

SECRETAIRE DE SEANCE : Paule Desor

## ORDRE DU JOUR :

- Signature du Compte-Rendu du 04 septembre 2025 ;
- Déclassement du chemin communal traversant les parcelles cadastrées E1248 et E1242 (Le Pistou) ;
- Demande de subvention pour le fonctionnement de la psychologue EDA, pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ;
- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif ;
- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif ;
- Délibération affectation des résultats de l'exercice 2024 ;
- Décision modificative BP 2025 ;
- Questions diverses ;
- Informations au conseil.

Le compte rendu du 04 septembre 2025 est validé et signé.

### I-Déclassement du chemin communal traversant les parcelles cadastrées E1248 et E1242 (Le Pistou)

Le Maire présente au conseil une demande de Mme Algarra Sylvie.

Mme Algarra souhaiterait le déclassement du chemin communal traversant les parcelles dont elle est propriétaire (cadastrées E1246 et E1248).

Après en avoir discuté et délibéré favorablement, le Conseil Municipal décide de déclasser ce chemin communal au prix de 150 €.

Accord à l'unanimité : 8 pour, 0 contre, 0 abstention.

### II-Demande de subvention pour le fonctionnement de la psychologue EDA, pour l'année scolaire 2025-2026

L'association Psychologie Ecole Cévennes organise la venue de psychologues dans les établissements scolaires. Afin de pouvoir pallier à ses frais de fonctionnement, l'association demande une participation d'1 € par enfant scolarisé. Pour la commune d'Aujac, cette participation s'élèvera à 6 €.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

Accord à l'unanimité : 8 pour, 0 contre, 0 abstention

### III-Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le Maire présente au conseil une synthèse du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, fourni par Alès Agglomération.

En 2024, le service public d'eau potable a desservi 226 habitants dont 205 abonnés soit 1 de plus qu'en 2023.

Le Conseil en prend acte, et valide ce rapport.

Accord à l'unanimité : 8 pour, 0 contre, 0 abstention

#### **IV-Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif**

Le Maire présente au conseil une synthèse du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif, fourni par Alès Agglomération.

En 2024, le service public d'assainissement collectif comptait 41 abonnés.

Le Conseil en prend acte, et valide ce rapport.

Accord à l'unanimité : 8 pour, 0 contre, 0 abstention

#### **V-Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif**

Le Maire présente au conseil une synthèse du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif, fourni par Alès Agglomération.

En 2024, le service public d'assainissement non collectif comptait 160 abonnés.

Le Conseil en prend acte, et valide ce rapport.

Accord à l'unanimité : 8 pour, 0 contre, 0 abstention

#### **VI-Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Le Maire se retire du vote.

Le Premier Adjoint expose au conseil que le résultat comptable du compte financier unique (CFU) 2024, fait apparaître un excédent de 277 512,61 € dont le détail est le suivant :

- INVESTISSEMENT : -46 123,27 €
- FONCTIONNEMENT : + 323 635,88 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'affecter sur l'exercice 2025, les résultats du CFU 2024 comme suit :

- A la section d'Investissement
  - o 1068 : Résultat capitalisé : 46123,27 €
- A la section de Fonctionnement
  - o 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 277 512,61 €.

7 pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **VII-Décision modificative au Budget Primitif 2025 (BP)**

Dans la délibération n°2024-29, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 2000 € à la Commune de Concoules, afin de participer à la réfection du grand bassin de la piscine.

Afin de pouvoir verser cette subvention, une décision modificative au BP est nécessaire. Elle se présente comme suit :

INVESTISSEMENT							
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Recettes			
2041214	0	2000	2000	165	1000	2000	3000
<b>TOTAL</b>		2000	2000	<b>TOTAL</b>		2000	3000

Le conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention.

## **VIII-Mise en conformité de l'ascenseur du Mas Borne**

En 2021, la Commune d'Aujac a hérité de plusieurs biens dont le Mas Borne. Cette maison, louée à l'année comporte un ascenseur.

Pour que cet ascenseur soit conforme aux nouvelles normes de sécurité, un dispositif téléphonique doit être installé. Le Maire présente un devis d'un montant de 961,60 € au conseil, établi par l'entreprise SASU RS Automatisme, qui s'occupe de la maintenance de l'ascenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention.

## **IX- Demande de subvention de l'Association des Parents d'élèves (APE) pour l'organisation d'une tombola**

Le Maire présente au conseil, une demande transmise par l'association des parents d'élèves (APE).

L'APE souhaite organiser une tombola pour recruter des fonds. Dans cette optique, elle sollicite une participation de 100 € de la Commune, pour pouvoir acheter des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention.

## **Questions/Informations diverses**

- La commune s'est vue attribué une dotation de la part du Département, dans le cadre du projet de végétalisation des espaces verts 2025-2026. Les végétaux attribués sont à récupérer à Nîmes avant le 30 mars 2026.
- La Commune a déposé une demande de subvention auprès du SIVU, dans le cadre du financement des travaux de réfection de la route qui mène au hameau du Fau.
- Après les élections municipales de 2026, la Commune d'Aujac conservera son unique siège au conseil communautaire d'Alès Agglomération, attribué en tant que membre d'Alès Agglomération.
- Mr le Maire transmets au conseil municipal, les remerciements de Mr et Mme Bordier, suite au déclassement du chemin communal qui longeait leur propriété.
- La Cérémonie de commémorations du 11 Novembre 2025 aura lieu à 11h00 devant le Monument aux morts. Elle sera suivie d'un apéritif servi par le Restaurant des Amis d'Aujac.
- Les Vœux du Maire 2026 auront lieu le Samedi 17 janvier 2026.

**FIN DE SEANCE 19H30**